

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 10 mars 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M<sup>me</sup> Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier et Michel Denicourt, conseillers.

Absents : MM. Serge Gendron et Serge Viens, conseillers

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

**2009-094 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 février et 2 mars 2009**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 10 février et 2 mars 2009 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 10 février et 2 mars 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

**2009-095 Adoption des comptes selon la liste du 5 mars 2009**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 5 mars 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH500184 à 9CH500201 et 9CH500288 à 9CH500300 pour un montant de :

134 047,22 \$

Chèques 9CH500301 à 9CH500308 pour un montant de :

50 317,81 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH500350 à 9H500440 pour un montant de :

137 202,91 \$

Comptes recevables :

Comptes 8FD000159 à 8FD000160 pour un montant de :

(-432,42) \$

Comptes 9FD000010 à 9FD000012 pour un montant de :

3 317,49 \$

Adoptée à l'unanimité

1<sup>ère</sup> période de questions.

**2009-096 Nomination du maire suppléant**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** que monsieur Michel Denicourt, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période du 11 mars 2009 au 9 juin 2009, et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que monsieur Marcel Bouvier est autorisé à remplacer, au besoin, le maire, aux réunions de la MRC de Rouville durant ladite période.

Adoptée à l'unanimité

**2009-097 Paiement des quotes-parts 2009 à la MRC de Rouville**

**Considérant** le montant des quotes-parts à la MRC de Rouville pour l'année 2009, tel que décrit dans leurs résolutions 09-02-7606 et 09-02-7608, à savoir:

Contribution générale	63 471,00 \$
Centre local de développement	38 768,00 \$
Cours d'eau	14 851,00 \$
Piste Cyclable	27 859,00 \$
Déchets domestiques	401 655,96 \$
Matières recyclables	95 882,04 \$

**Considérant que** la MRC offre la possibilité de payer ces quotes-parts de différentes façons;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** que les quotes-parts 2009 à la MRC de Rouville soient payées en 12 versements égaux payables au plus tard le dernier jour de chaque mois de l'année 2009.

Il est de plus résolu que les quotes-parts mentionnées aux sous-paragraphes d) et e) du paragraphe 1°, en douze versements égaux payables chacun d'eux, après facturation par la MRC, au plus tard le dernier jour de chaque mois de l'année 2009 et les quotes-parts mentionnées aux sous-paragraphes f), g) et h) du paragraphe 1°, de la partie 1 soient payées dans les 30 jours de la date d'envoi des factures des frais réellement encourus.

Adoptée à l'unanimité

**2009-098      Annulation d'un compte recevable**

**Considérant que** la compagnie Bonduelle inc. a été facturée en 2007 comme si elle possédait 2 compteurs d'eau principaux et qu'en réalité elle n'en possède qu'un seul;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Marcel Bouvier  
**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

**Et résolu que** le solde au compte portant le numéro 7FE001265 au nom de Bonduelle Canada inc., au montant de 465,43 \$, soit annulé avec les intérêts courus à date.

Adoptée à l'unanimité

**2009-099      Contrat de location d'espaces au Salon du Commerce de Saint-Césaire 2009 et aide financière**

**Il est proposé par**       : Michel Denicourt  
**Appuyé par**               : Marcel Bouvier

**Et résolu** d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire le contrat de location de 3 espaces au Salon du Commerce de Saint-Césaire 2009 qui aura lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2009 à l'aréna Guy Nadeau inc., au coût de 375 \$ chacun.

**Il est de plus résolu** de verser la somme de 3 000 \$ comme aide financière au Conseil 2172 des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, organisateur de ce Salon.

Adoptée à l'unanimité

**2009-100      Conception graphique d'un kiosque pour le Salon du Commerce 2009**

**Il est proposé par**       : Marcel Bouvier  
**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

**Et résolu** de donner mandat à la firme Orijine pour la production de la conception graphique du kiosque utilisé par la Ville lors de la tenue du Salon du Commerce 2009 ainsi que l'impression sur coroplast de 4 bannières, pour un contrat total de 1 420\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Le point 10 de l'ordre du jour concernant une demande de financement pour le festival rythmes du monde est reporté.

**2009-101      Occupation sans titre sur le lot 1 592 855 – renonciation de droits par la Ville de Saint-Césaire**

**Considérant qu'**une partie d'une ancienne rue montrée à l'originare, est située à l'intérieur du lot 1 592 855 propriété de Mme Monique Beauregard et M. Claude Poirier;

**Considérant que** cette partie de terrain a cessé d'être une rue depuis plusieurs dizaines d'années et qu'il demeure que les recherches au registre foncier révèlent une occupation sans titre qu'il serait souhaitable de régulariser;

**Considérant qu'**une servitude d'égout sanitaire au nom de la Ville de Saint-Césaire traverse le lot 1 592 855 ainsi que la section de l'ancienne rue;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire renonce à ses droits quant à l'ancienne rue montrée à l'originnaire sur le lot 1 592 855 du cadastre du Québec.

Il est de plus résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout contrat afin de céder par bons et valables titres à Mme Monique Beauregard et M. Claude Poirier cette ancienne rue.

Adoptée à l'unanimité

**2009-102 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels – travaux d'efficacité énergétique de l'aréna**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** que les personnes suivantes soient nommées afin de faire partie du comité de sélection pour l'étude de l'appel d'offres de services professionnels du projet de travaux d'efficacité énergétique de l'aréna, à savoir :

M. Reynald Castonguay, directeur général

Mme Louise Benoit, greffière

M. Éric Sirois, directeur des loisirs

Adoptée à l'unanimité

**2009-103 Fête de l'Amour 2009 – appui financier**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 200 \$ au comité organisateur de la Fête de l'Amour 2009 qui se tiendra le 2 mai 2009 à Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-104 Fédération 10 du Cercle des Fermières – congrès régional à Saint-Césaire**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 100 \$ à la Fédération 10 du Cercle des fermières pour la tenue du Congrès régional qui se tiendra à Saint-Césaire en mai 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-105 Spectacle-bénéfice de Centraide Richelieu-Yamaska**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 350 \$ pour aider à l'organisation du spectacle-bénéfice organisé par Centraide Richelieu-Yamaska le 23 mai 2009 à Rougemont.

Adoptée à l'unanimité

**2009-106 Organisation d'une ferme de Pâques par le Métro Lussier le 11 avril 2009 – autorisation demandée**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'autoriser le marché Métro Lussier de Saint-Césaire pour l'installation d'une petite ferme de Pâques sur le trottoir avant du magasin durant la journée du 11 avril 2009 ainsi que l'installation d'un carrousel de quatre poneys sur le stationnement du commerce, le tout en référence à l'article 8.4 du règlement de zonage 92-2005 par lequel la tenue d'un tel évènement doit obtenir l'autorisation préalable du conseil.

Adoptée à l'unanimité

**2009-107 Participation au tournoi de golf de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville le 10 juin 2009**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** d'autoriser l'inscription d'un quatuor au coût de 500 \$ pour la participation au tournoi de golf de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville qui aura lieu le 10 juin 2009 à Saint-Jean-Baptiste et dont les profits seront remis au Fonds Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt au conseil d'une lettre signée le 2 mars 2009 par M. François Boulay avisant le conseil de sa démission comme conseiller municipal.

**2009-108      Demande de feux de circulation chemin du Vide et route 112 – appui accordé à la MRC de Rouville**

**Considérant que** la MRC de Rouville demande à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec qu'il aménage, dans les plus brefs délais, des feux de circulation à l'intersection de la route 112 et du chemin du Vide à Marieville afin d'éliminer les risques pour la sécurité publique que représente cette intersection;

**Considérant qu'un** appui de la Ville de Saint-Césaire est sollicité dans ce dossier;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**           : Marcel Bouvier

**Appuyé par**                    : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'appuyer intégralement la résolution 09-01-7566 de la MRC de Rouville intitulée « Demande au ministère des Transports de feux de circulation à l'intersection du chemin du Vide et de la route 112 à Marieville ».

Adoptée à l'unanimité

**2009-109      Intérêt de la Ville de Saint-Césaire pour l'achat d'autocollants sur les numéros à composer pour joindre la Sûreté du Québec**

**Considérant que** par sa résolution 09-01-7567 la MRC de Rouville nous fait part d'un projet de distribution d'autocollants sur les numéros à composer pour joindre la Sûreté du Québec;

**Considérant que** le coût de ces autocollants serait assumé par chacune des municipalités intéressées;

**Il est proposé par**           : Michel Denicourt

**Appuyé par**                    : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'informer la MRC de Rouville de l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire pour l'achat de 2 500 autocollants magnétiques identifiant les numéros à composer pour joindre la Sûreté du Québec, au coût maximum de 0,55 \$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité

**2009-110      Adoption du règlement n° 155 de tarification pour tout avis de paiement d'amende n'émanant pas de la Cour municipale de Saint-Césaire**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** que le règlement n° 155 intitulé « Règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le point 20 de l'ordre du jour concernant l'achat d'un ordinateur portable pour la sécurité publique est reporté.

**2009-111 Vente de gré à gré de 2 camionnettes Chevrolet usagées**

**Considérant que** 7 soumissionnaires ont répondu à l'offre de la Ville de Saint-Césaire pour la vente de gré à gré de 2 camionnettes Chevrolet usagées;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** de vendre à la compagnie Automobiles M. Boucher & fils de Saint-Césaire pour un montant total de 3 360 \$, incluant la TPS, les camionnettes Chevrolet 1998 et Chevrolet 2000, tel que décrit dans leur offre du 26 février 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-112 Demande à Hydro-Québec pour installation de luminaires de rue**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** d'autoriser le directeur des travaux publics à faire une demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires de rue aux endroits suivants :

- Intersection du chemin Saint-François et avenue Denicourt
- Intersection du chemin Saint-François et avenue Bienvenue
- En face du 1073 avenue Cécile.

Adoptée à l'unanimité

**2009-113 Achat d'un ponceau pour le rang Rosalie**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'un ponceau pour soutenir une section du rang Rosalie, au coût de 5 850 \$, transport inclus, plus les taxes applicables, de la compagnie Ostiguy et Robert de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-114 Achat de compteurs d'eau**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** d'autoriser l'achat de 24 compteurs d'eau  $\frac{3}{4}$ , pour un montant total de 3 814,80 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Spécialités d'Aqueduc Corix de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

**2009-115 Achat de différents équipements pour les travaux publics**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolue** d'autoriser l'achat pour le département des travaux publics, chez la compagnie Hydraulique St-Pierre inc., des équipements suivants :

1 unité de service hydraulique à essence :	2 000,00 \$
1 pompe à effluent :	2 159,95 \$
1 planteuse de poteau (marteau) :	2 995,95 \$

Plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2009-116 Achat d'une débroussailleuse pour les travaux publics**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'une débroussailleuse usagée pour les travaux publics, au coût de 489,13 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Garage Martin St-Onge.

Adoptée à l'unanimité

**2009-117 Adoption du règlement 92-2005-27 concernant les usages autorisés dans la zone commerciale 207 et des dispositions d'ordre général**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-27 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisées dans la zone commerciale 207 ainsi que certaines dispositions d'ordre général » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-118 Dérogation mineure – pour le 1125 avenue Nadeau – approbation**

**Considérant** la demande formulée par Mme Manon Tardif afin de réduire de 4 mètres à 2 mètres la marge de recul latérale minimale ainsi que de réduire de 8 mètres à 5,04 mètres la somme des marges de recul latérales minimales pour sa propriété sise au 1125, avenue Nadeau à Saint-Césaire;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme la construction existante et non de l'agrandir;

**Considérant que** la construction est dérogatoire suite à une erreur commise lors de l'émission du permis en 1986;

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 18 février 2009;

**Considérant qu'**aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution U174-01-2009 recommande d'accorder ladite dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard

**Appuyé par** : Michel Denicourt

Et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1125, avenue Nadeau, sur lot 1 592 241. La dérogation sera de l'ordre de 2 mètres quant à la marge de recul latérale minimale et de 5,04 mètres pour la somme des marges de recul latérales minimales pour le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

**2009-119 Dérégation mineure – pour le 2502, avenue Paquette – approbation**

**Considérant** la demande formulée par Mme Johanne Tremblay afin de réduire la marge de recul avant 7,6 mètres à 7,46 mètres pour le bâtiment principal sis au 2502, avenue Paquette;

**Considérant que** la demande a pour but de rendre conforme la construction existante et non de l'agrandir;

**Considérant que** la construction respecte l'usage et la densité dans la zone concernée;

**Considérant qu'**un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 18 février 2009;

**Considérant qu'**aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution U173-01-2009 recommande d'accorder ladite dérogation;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Michel Denicourt

Et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2502, avenue Paquette, sur lot 1 592 198. La dérogation sera de l'ordre de 0,14 mètre quant à la marge de recul avant pour le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

**2009-120 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions des articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales**

**Considérant que** la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. chapitre 6), [ci-après citées L.C.M.] est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

**Considérant que** cette loi abroge toutes les dispositions qui apparaissent à la *Loi sur les cités et villes* relatives aux fonctions d'inspecteur agraire;

**Considérant que** la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.;

**À ces causes :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier

**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu :**

**Que** le conseil désigne madame Caroline Cadotte pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 L.C.M. pour l'ensemble des propriétaires de tout le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

**Que** la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixée à un tarif horaire de 25\$. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

- Une allocation de déplacement à raison de 0,45 \$ par kilomètre parcouru;
- Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Adoptée à l'unanimité

**2009-121      Embauche temporaire d'un inspecteur en bâtiments et en environnement**

**Il est proposé par**       : Huguette Beauregard

**Appuyé par**               : Michel Denicourt

**Et résolu** d'embaucher du 2 mars 2009 au 4 mai 2009, M. Marc Parent à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement et responsable de la délivrance des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, avec un salaire horaire de 16,50 \$ basé sur une semaine de 35 heures. Le type d'emploi est un poste de col blanc.

Adoptée à l'unanimité

**2009-122      Comité technique du Programme Rénovation-Québec – modification**

**Il est proposé par**       : Marcel Bouvier

**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

**Et résolu** de modifier la résolution 446-2008 nommant les personnes formant le comité technique d'analyse des demandes dans le cadre du Programme d'aide financière 2008-2009 de Rénovation-Québec, comme suit :

« Enlever le nom Nicolas Fernandez, inspecteur en bâtiments et le remplacer par celui de Marie-Pierre Tremblay, responsable du service de l'urbanisme. »

Adoptée à l'unanimité

**2009-123 Nouvelle échelle salariale – employés du camp de jour**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accepter la nouvelle échelle salariale des employés du camp de jour telle que soumise le 3 mars 2009 par M. Éric Sirois, directeur des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

**2009-124 Tarifs d'inscription pour le camp de jour 2009**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** que les tarifs d'inscriptions pour le camp de jour 2009 des loisirs soient comme suit :

Camp de jour régulier :	105 \$
Camp de jour multisports :	180 \$

La politique de rabais de 10% au 2<sup>e</sup> enfant de la même famille et de 20% pour le 3<sup>e</sup> enfant demeure en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**2009-125 Autorisation au comité de la Fête nationale 2009 – demande d'assistance financière au Mouvement national**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** d'autoriser le Comité organisateur de la Fête nationale 2009 de Saint-Césaire à présenter une demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois afin d'aider à l'organisation de leur activité.

Adoptée à l'unanimité

**2009-126 Achat de plateaux rotatifs pour un tracteur du golf**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** d'autoriser l'achat pour un tracteur du terrain de golf, d'un ensemble de 5 plateaux rotatifs de Jacobsen, de la compagnie O.J. Ltée, au coût de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2009-127 Embauche d'un agent aux communications et aux évènements**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** que durant l'absence pour un congé parental de Mme Valérie Normandin soit nommé M. Bruno Delisle à titre d'agent aux communications et aux évènements de la Ville de Saint-Césaire, col blanc, au salaire horaire de 17 \$, pour une période débutant en juillet 2009 et se terminant au retour de Mme Normandin à l'été 2010.

M. Delisle conservera également sa tâche de spécialiste en aquaforme à la piscine du Complexe sportif Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2<sup>ième</sup> période de questions.

Levée de la séance.

---

Yvon Boucher  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière